

RÈGLES DE TRANSITION

Générations de l'Équitable^{MD} et Équation Génération^{MD} IV

Mises à jour de produits – 21 mars 2026

Les changements suivants s'appliquent à compter du 21 mars 2026.

1. Nous ajoutons une **option de coût de l'assurance uniforme (CDA)** au produit d'assurance vie universelle **Générations de l'Équitable**. Cette nouvelle option est complémentaire à l'option transformable et renouvelable annuellement (TRA) déjà offerte avec ce produit.
 - L'option CDA uniforme sera uniquement offerte avec l'option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte.
 - L'option CDA TRA continuera d'être offerte avec les options de prestation de décès Protecteur de valeur du compte et Protecteur de stabilité.
 - L'option CDA uniforme sera offerte avec les régimes pour adultes (âge à l'établissement de 16 à 80 ans).
 - L'option CDA TRA continuera d'être offerte avec les régimes pour enfants et pour adultes (âge à l'établissement des contrats de 0 à 15 ans et de 16 à 80 ans respectivement).
 - Les deux options de CDA seront offertes avec les couvertures d'assurance vie sur une tête, d'assurance vie conjointe premier décès et d'assurance vie conjointe dernier décès.
 - Aucun changement n'est apporté à l'option CDA TRA déjà offerte.
2. La solution d'assurance vie universelle Équation Génération IV sera retirée et ne sera plus offerte aux nouvelles ventes.

Le logiciel d'illustration des ventes et les outils Dialogue direct^{MD} seront disponibles dès le 21 mars 2026 :

- Nouvelle version du **logiciel d'illustration sur le bureau de votre ordinateur***
- Nouvelle version **du logiciel d'illustration en ligne** pour le produit Générations de l'Équitable (ouverture de session sur le Réseau Équitable^{MD} requise).
- Il n'y aura aucun changement dans l'outil d'explication **Dialogue direct** pour l'assurance vie universelle dans le cadre de cette mise à jour. L'outil Dialogue direct continuera d'illustrer l'option CDA TRA seulement.

* Les mises à jour du système d'illustration en date du **21 mars 2026** comprendront la nouvelle option CDA uniforme au titre du régime Générations de l'Équitable. Elles ne comprendront plus le régime Équation Génération IV.

Nous souhaitons que la transition se fasse le plus harmonieusement possible. Veuillez lire nos règles de traitement des affaires nouvelles ci-dessous.

Il est possible de soumettre les nouvelles propositions par le système de proposition en ligne Proposition *directe* ou du formulaire papier ([n° 350FR](#)).

Ces deux méthodes s'appliquent aux produits Générations de l'Équitable et Équation Génération IV comme suit :

Offre	Générations de l'Équitable	Équation Génération IV
<u>Avant</u> le 21 mars 2026	• Système de proposition en ligne Propositiondirecte	• Système de proposition en ligne Propositiondirecte • Proposition version papier (n° 350FR)*
<u>À compter</u> du 21 mars 2026	• Système de proposition en ligne Propositiondirecte • Proposition version papier (n° 350FR)	• Le produit n'est plus offert

* **Note** : l'Équitable doit avoir reçu les contrats Équation Génération IV demandés avec une **proposition version papier** (n° 350FR) au plus tard le **20 mars 2026**. Le produit Équation Génération IV ne sera pas offert aux nouvelles ventes à **compter du 21 mars 2026**. Nous n'accepterons aucune nouvelle proposition d'assurance Équation Génération IV après cette date.

Note : nous avons mis à jour la proposition version papier (n° 350FR) qui sera disponible à compter du 21 mars 2026. Nous n'accepterons plus l'ancienne version de mai 2024 après le 30 juin 2026.

Pour les propositions du système **Propositiondirecte**^{MD}

Que se passe-t-il avec les propositions en ligne **Propositiondirecte** qui sont en cours (non soumises) le 21 mars 2026, si la cliente ou le client veut plutôt souscrire un contrat Générations de l'Équitable avec CDA uniforme?

Produit	État des propositions par le système Propositiondirecte <u>avant</u> le 21 mars 2026	Demandes du produit Générations de l'Équitable avec CDA uniforme avant le 21 mars 2026
Générations de l'Équitable	Les propositions sont en cours, mais ne sont pas générées aux fins de signature.	Il sera possible de choisir le CDA uniforme (option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte seulement) et le CDA TRA (option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte ou Protecteur de stabilité) à l'étape de configuration du régime.
	Les propositions générées aux fins de signature, mais que la ou le titulaire ou la conseillère ou le conseiller n'ont pas signées.	L'option CDA TRA demeurera choisie puisque seule cette option était offerte au moment de commencer la proposition. Si on ne prend aucune mesure dans les 30 jours à partir de la date à laquelle les signatures sont générées, la proposition se supprimera automatiquement. Pour une demande d'un contrat Générations de l'Équitable avec CDA uniforme, il est possible d'annuler l'étape de la trousse de signature de la proposition. Cela vous permettra de retourner et de choisir l'option CDA uniforme (prestation de décès Protecteur de valeur du compte) à l'étape de la configuration du régime.
Générations de l'Équitable	Les propositions générées aux fins de signature que la ou le titulaire a signées, mais que la conseillère ou	L'option CDA TRA demeurera choisie puisque c'était la seule option offerte au moment de commencer la proposition. Si on ne prend aucune mesure dans les 30 jours à partir de la date à laquelle la ou le titulaire signe la demande, la proposition se supprimera automatiquement.

	le conseiller n'a pas signées.	● Pour une demande d'un contrat Générations de l'Équitable avec CDA uniforme, il est possible d'annuler l'étape de la trousse de signature de la proposition. Cela vous permettra de retourner et de choisir CDA uniforme (option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte) à l'étape de la configuration du régime. La ou le titulaire de contrat devra signer la demande de nouveau.
	Les propositions générées aux fins de signature que la ou le titulaire et la conseillère ou le conseiller a signées, mais qui ne sont pas soumises.	● L'option CDA TRA demeurera choisie puisque c'était la seule option offerte au moment de commencer la proposition. Si on ne prend aucune mesure dans les 30 jours à partir de la date à laquelle la conseillère ou le conseiller signe la demande, la proposition sera soumise automatiquement. ● Pour une demande d'un contrat Générations de l'Équitable avec CDA uniforme, envoyez un courriel à l'adresse affairesnouvellesInd@equitable.ca. Veuillez indiquer le numéro de contrat original et une nouvelle illustration signée qui comporte les directives de placement avec l'option CDA uniforme choisie (prestation de décès Protecteur de valeur du compte).
Équation Génération IV	Les propositions sont en cours, mais ne sont pas générées aux fins de signature.	On enlèvera le produit Équation Génération IV du sélectionneur de produit et l'option par défaut sera le produit Générations de l'Équitable. Vous pourrez alors choisir l'option CDA uniforme (prestation de décès Protecteur de valeur du compte).
	Les propositions générées aux fins de signature, mais que la ou le titulaire ou la conseillère ou le conseiller n'ont pas signées.	Le produit choisi demeurera Équation Génération IV avec l'option CDA choisie. Si vous ne prenez aucune mesure dans les 30 jours à partir de la date à laquelle les signatures sont générées, la proposition se supprimera automatiquement. ● Pour une demande d'un contrat Générations de l'Équitable avec CDA uniforme, il est possible d'annuler l'étape de la trousse de signature de la proposition. Le produit Générations de l'Équitable sera alors le produit par défaut et vous pourrez choisir l'option CDA uniforme (prestations de décès Protecteur de valeur du compte) à l'étape de configuration du régime.
	Les propositions générées aux fins de signature que la ou le titulaire a signées, mais que la conseillère ou le conseiller n'a pas signées.	Le produit choisi demeurera Équation Génération IV avec l'option CDA choisie. Si on ne prend aucune mesure dans les 5 jours à partir de la date à laquelle la ou le titulaire signe la proposition, la proposition se supprimera automatiquement. ● Pour une demande d'un contrat Générations de l'Équitable avec CDA uniforme, il est possible d'annuler l'étape de la trousse de signature de la proposition. Le produit Générations de l'Équitable sera alors le produit par défaut et vous pourrez choisir l'option CDA uniforme (prestations de décès Protecteur de valeur du compte) à l'étape de configuration du régime. ● La ou le titulaire de contrat devra signer la demande de nouveau.
	Les propositions générées aux fins de signature que la ou le titulaire et la conseillère ou le conseiller	Le produit choisi demeurera Équation Génération IV avec l'option CDA choisie. Si on ne prend aucune mesure dans les 5 jours à partir de la date à

	a signées, mais qui ne sont pas soumises.	laquelle la conseillère ou le conseiller signe la proposition, la proposition sera soumise automatiquement. Pour une demande d'un contrat Générations de l'Équitable avec CDA uniforme , envoyez un courriel à l'adresse affairesnouvellesInd@equitable.ca . Veuillez indiquer le numéro de contrat et une nouvelle illustration signée qui comporte les directives de placement avec l'option CDA uniforme choisie (prestation de décès Protecteur de valeur du compte).
--	---	--

Pour toutes les propositions version papier (n° 350FR)

Que se passe-t-il avec les propositions version papier qui ont été signées et reçues par l'Équitable avant le 21 mars 2026, si la cliente ou le client veut plutôt souscrire un contrat Générations de l'Équitable avec CDA uniforme?

Produit choisi	Demandes du produit Générations de l'Équitable avec CDA uniforme le 21 mars 2026
Générations de l'Équitable	Auparavant, l'option CDA TRA était la seule option. Si la proposition est en attente de la tarification et que la cliente ou le client demande un changement pour le CDA uniforme, envoyez un courriel à l'adresse affairesnouvellesInd@equitable.ca. • Veuillez indiquer le numéro de contrat et joindre une nouvelle illustration signée indiquant le produit Générations de l'Équitable avec CDA uniforme. • Vous devrez choisir l'option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte. • L'illustration signée doit comprendre les directives de placement.
Équation Génération IV	Pour passer du produit Équation Génération IV au produit Générations de l'Équitable, envoyez la demande par courriel à l'adresse affairesnouvellesInd@equitable.ca. • Veuillez indiquer le numéro de contrat et une nouvelle illustration signée avec l'option CDA uniforme choisie pour le régime Générations de l'Équitable. • Vous devrez choisir l'option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte. • L'illustration signée devra comprendre les directives de placement.

Note : nous avons mis à jour la proposition version papier (n° 350FR) qui sera disponible à compter du 21 mars 2026. Nous n'accepterons plus l'ancienne version de mai 2024 après le 30 juin 2026.

Propositions soumises avant le 21 mars 2026

Que se passe-t-il si une proposition d'assurance vie universelle est soumise avant le 21 mars 2026 et que la cliente ou le client veut plutôt souscrire le produit Générations de l'Équitable avec CDA uniforme?

Produit	État de la proposition	Assurance Générations de l'Équitable avec CDA uniforme demandée le 21 mars 2026
Générations de l'Équitable	Les propositions en attente d'une décision de la tarification à compter du 21 mars 2026	Avant, l'option CDA TRA était la seule option. Si la proposition est en attente de la tarification et que la cliente ou le client demande un changement pour le CDA uniforme, envoyez un courriel à l'adresse affairesnouvellesInd@equitable.ca. • Veuillez indiquer le numéro de contrat et joindre une nouvelle illustration signée indiquant le produit Générations de l'Équitable avec CDA uniforme.

		• Vous devrez choisir l'option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte. • L'illustration signée doit comprendre les directives de placement.
Génération de l'Équitable	Les contrats qui sont établis, mais qui ne sont pas réglés avant le 21 mars 2026.	Les contrats établis avec un CDA TRA, mais qui ne sont pas réglés, peuvent être admissibles à un rétablissement avec l'option CDA uniforme. • L'Équitable doit avoir reçu les demandes au plus tard le 20 avril 2026, en refusant la livraison électronique et en envoyant une nouvelle illustration signée par courriel à l'adresse affairesnouvellesInc@equitable.ca. Veuillez indiquer le numéro de contrat original. • Vous devrez choisir l'option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte. • L'illustration signée devra comprendre les directives de placement. • Si la demande est approuvée et le contrat est établi de nouveau, la conseillère ou le conseiller devra rencontrer la cliente ou le client pour livrer le nouveau contrat et soumettre de nouveaux documents de règlement à l'Équitable.
	Les contrats qui sont réglés avant le 21 mars 2026	Les contrats réglés à compter du 19 février 2026 : Les contrats établis avec l'option CDA TRA peuvent être admissibles à un rétablissement à titre de contrat CDA uniforme • L'Équitable doit avoir reçu les demandes dans les 30 jours suivant la date d'établissement en envoyant une nouvelle illustration signée par courriel à l'adresse affairesnouvellesInd@equitable.ca. Veuillez indiquer le numéro de contrat original. • Vous devrez choisir l'option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte. • L'illustration signée devra comprendre les directives de placement. • Si la demande est approuvée et le contrat est établi de nouveau, la conseillère ou le conseiller devra rencontrer la cliente ou le client pour livrer le nouveau contrat et soumettre de nouveaux documents de règlement à l'Équitable. Les contrats réglés avant le 19 février 2026 : Auparavant, l'option CDA TRA était la seule option. Pour passer au produit Génération de l'Équitable avec CDA uniforme, une Demande de modification en vertu des règles G3 (n° 374G3FR) est requise. Ces demandes concernant le contrat en question peuvent être envoyées par courriel à l'adresse assurancevieenvigreur@equitable.ca. • Si l'option de prestation de décès était l'option Protecteur de stabilité, elle devrait être changée pour l'option Protecteur de valeur du compte. • L'Équitable décidera si une preuve d'assurabilité est requise et pourrait demander une preuve satisfaisante.
	Les modifications de contrats en vigueur (p. ex., la transformation d'une assurance temporaire, l'exercice de l'option	Auparavant, l'option CDA TRA était la seule option. Si la proposition est en attente d'exigences et que la cliente ou le client demande un changement pour le CDA uniforme, envoyez un courriel à l'adresse affairesnouvellesInd@equitable.ca.

	d'assurabilité garantie ou de l'option de transformation de l'avenant de protection pour enfants).	• Veuillez indiquer le numéro de contrat et joindre une nouvelle illustration signée indiquant le produit Générations de l'Équitable avec CDA uniforme. • Vous devrez choisir l'option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte. • L'illustration signée doit comprendre les directives de placement.
Équation Génération IV	Les propositions qui sont en attente d'une décision de la tarification à compter du 21 mars 2026	Pour passer du produit Équation Génération IV au produit Générations de l'Équitable, envoyez la demande par courriel à l'adresse affairesnouvellesInd@equitable.ca. • Veuillez indiquer le numéro de contrat et une nouvelle illustration signée avec l'option CDA uniforme choisie pour le régime Générations de l'Équitable. • Vous devrez choisir l'option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte. • L'illustration signée devra comprendre les directives de placement.
	Les contrats établis, mais qui ne sont pas réglés avant le 21 mars 2026	Les contrats Équation Génération IV établis, mais qui ne sont pas encore réglés, pourraient être admissibles à un rétablissement à titre de contrat Générations de l'Équitable. • L'Équitable doit avoir reçu les demandes de rétablissement au plus tard le 20 avril 2026, en refusant la livraison électronique et en envoyant une nouvelle illustration signée par courriel à l'adresse affairesnouvellesInd@equitable.ca. Veuillez indiquer le numéro de contrat original. • Si vous choisissez l'option CDA uniforme au titre du régime Générations de l'Équitable, il faut choisir l'option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte. • L'illustration signée devra comprendre les directives de placement. • Si la demande est approuvée et le contrat est établi de nouveau, la conseillère ou le conseiller devra rencontrer la cliente ou le client pour livrer le nouveau contrat et soumettre de nouveaux documents de règlement à l'Équitable.
Équation Génération IV	Les contrats réglés avant le 21 mars 2026	Les contrats réglés à compter du 19 février 2026 : Les contrats Équation Génération IV qui sont établis pourraient être admissibles à un rétablissement à titre de contrat Générations de l'Équitable : • L'Équitable doit avoir reçu les demandes dans les 30 jours suivant la date d'établissement en envoyant une nouvelle illustration signée par courriel à l'adresse affairesnouvellesInd@equitable.ca. Veuillez indiquer le numéro de contrat original. • Si vous choisissez l'option CDA uniforme au titre du régime Générations de l'Équitable, il faut choisir l'option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte. • L'illustration signée devra comprendre les directives de placement. • Si la demande est approuvée et le contrat est établi de nouveau, la conseillère ou le conseiller devra rencontrer la cliente ou le client

		pour livrer le nouveau contrat et soumettre de nouveaux documents de règlement à l'Équitable. Les contrats réglés avant le 19 février 2026 : Si la cliente ou le client préfère plutôt un contrat Générations de l'Équitable, vous pouvez demander un remplacement en soumettant le formulaire Résiliation d'un contrat pour remplacement interne (n° 1609FR) ainsi qu'une nouvelle illustration signée à l'adresse affairesnouvellesInd@equitable.ca. • Ce changement serait sous réserve de la tarification et il pourrait être nécessaire de soumettre une preuve d'assurabilité. • Si vous choisissez l'option CDA uniforme au titre du régime Générations de l'Équitable, il faut choisir l'option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte. • L'illustration signée devra comprendre les directives de placement.
	Les modifications de contrats en vigueur (p. ex., la transformation d'une assurance temporaire, l'exercice de l'option d'assurabilité garantie ou de l'option de transformation de l'avenant de protection pour enfants).	Pour passer du produit Équation Génération IV au produit Générations de l'Équitable, envoyez la demande par courriel à l'adresse affairesnouvellesInd@equitable.ca. • Veuillez indiquer le numéro de contrat et une nouvelle illustration signée avec l'option CDA uniforme choisie pour le régime Générations de l'Équitable. • Vous devrez choisir l'option de prestation de décès Protecteur de valeur du compte. • L'illustration signée devra comprendre les directives de placement.

Des renseignements supplémentaires à propos des règles de transition :

1. Toutes les dates limites dans ce document sont pour la fin du jour ouvrable de la date indiquée. La fin du jour ouvrable repose sur l'heure de l'Est.
 - Pour les propositions du système Proposition *directe* (en ligne), nous vous recommandons de soumettre les propositions avant 21 h (HE) pour qu'on en tienne compte à la date en question.
 - Les propositions version papier (formulaire n° 350FR) doivent être reçues à notre siège social à Waterloo, en Ontario, avant 17 h (HE) à la date en question.
2. Les soumissions préalables ne sont pas offertes.
 - Si les clients veulent souscrire la nouvelle option CDA uniforme au titre de leur nouveau régime d'assurance vie universelle Générations de l'Équitable, veuillez soumettre la proposition d'assurance **à compter du 21 mars 2026**.

Vous avez besoin de plus de renseignements?

Veillez communiquer avec votre représentante ou représentant grossiste pour toute question au sujet de ces règles de transition. Si vous avez besoin de tout autre renseignement, veuillez communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle.

Service à la clientèle de l'Équitable

1 800 668-4095

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 30 (HE)

ou envoyez un courriel à l'adresse ServiceClientele-boitegenerale@equitable.ca

En cas de divergence entre ce document et le contrat, le contrat d'assurance prévaut dans tous les cas.

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.